



Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>Indemnisation des victimes de la criminalité
Indemnisation des victimes de la criminalité

Chypre

Langues pour la transmission des demandes

grec et anglais

Formulaire de demande d'indemnisation

Vous trouverez des formulaires de demandes et des informations - en grec et en anglais - concernant l'indemnisation auprès des bureaux des services de sécurité sociale ou sur le site web des services de sécurité sociale: <http://www.mlsi.gov.cy/sid>.

Vous pouvez déposer votre demande ou l'envoyer par la poste à l'adresse suivante: **Υπηρεσίες Κοινωνικών Ασφαλίσεων (Services de sécurité sociale) Lord Byron Avenue 7, 1465 Nicosie, Chypre.**

Dernière mise à jour: 16/04/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.